

DISASS - Rattachement RH et hiérarchique

Est digne de confiance une Direction dont l'acte est constamment en conformité avec la parole donnée.

La CFE CGC avait interpellé la Direction (Dés 2020) sur la situation de la DISASS, au sujet du rattachement de ses salariés à la DTAG.

Nous ne pouvons que constater qu'à **chaque engagement donné** par la Direction, le planning de mise en œuvre **est constamment retardé**. La raison invoquée est à chaque fois la même « Problématique des ressources ». Maintenant on nous annonce Mars 2022, et après ...Mars 2023 ou Mars 2024 ?

Un peu de sérieux, car depuis + 1 an la Direction n'a toujours pas résolu cette problématique de ressource au sein de la Direction des ressources Humaines ? Est-ce aussi compliqué de publier des postes et de recruter ? **La parole donnée, est un engagement à respecter.**

■ Réponse de la Direction le 13 décembre

Bonsoir Monsieur

Nous avons fait le point en interne sur l'organisation nécessaire au rattachement RH de la DISASS de la DTAG vers la DOCMP. Au regard des échéances de début d'année et des ressources disponibles **nous pourrons procéder à la bascule au 1^{er} mars 2022. Les équipes seront informées en janvier 2022.**

■ Mail destiné à la Direction le 8 décembre

Bonjour,

Je reviens vers vous concernant ce dossier.

Dans votre mail, du mois de septembre 2021, vous m'indiquiez que vous reviendriez vers la CFE CGC, afin de nous **préciser les modalités et le calendrier** pour un rattachement de **la DISASS début 2022**

La CFE CGC vous remercie par avance pour votre retour.

■ Réponse de la Direction le 17 septembre

Bonjour,

Je me suis en effet engagé à revenir vers vous avant la fin de l'année, pour vous préciser les modalités du transfert du rattachement RH de la DISASS de la DTAG vers la DOCMP.

Comme je vous l'ai indiqué nous avons rencontré **des difficultés de staffing au sein l'équipe RH** ces derniers mois. De plus suite à des mobilités au sein de l'équipe, celle-ci était en cours de stabilisation et de montée en compétences. Difficile dans ces conditions d'avoir de la visibilité et de s'engager sur un calendrier, d'autant que ce rattachement nécessite des réaffectations de tâches au sein d'une équipe où la charge de travail est déjà très importante.

Nous travaillons sur l'organisation qui permettra à l'équipe RH **de prendre en charge le rattachement de la DISASS en début d'année 2022.**

Je reviendrai vers vous et les équipes de la DISASS comme je m'y étais engagé, pour préciser les modalités et le calendrier.

■ Mail destiné à la Direction le 16 septembre

Monsieur,

Nous vous alertons, par le présent courrier, d'une situation relative à la demande du rattachement des salariés de la DISASS Antilles Guyane aux RH DOMP.

La Direction Orange Antilles a au final accédée à cette demande, légitime de par les métiers exercés au sein de la DISASS, mais ne s'est **malheureusement engagée sur aucun planning** de rattachement.

Cette situation incompréhensible pour les 18 salariés aujourd'hui concernés par ce rattachement génère de vives inquiétudes.

À l'heure où l'entreprise communique sur la Qualité de vie au travail, et également en termes de rationalité et d'efficacité, comment comprendre **qu'une décision actée** par l'entreprise ne soit pas depuis si longtemps **mise en œuvre !**

En particulier les points les plus critiques et préjudiciables aux salariés sont les suivants :

- Gestion des salariés par deux DRH différents
- Managers DISASS et DAF qui n'ont pas de vision directe sur l'outil EVOLREM. Alors que le DTAG l'a du fait du rattachement actuel à son DRH
- DRH DTAG, à cause de l'importance de l'effectif géré, a peu de temps à consacrer aux salariés DISASS : information des salariés et managers, recrutements en CDD pour pallier un surcroît d'activité.

Pour mémoire cette demande est ancienne et les dates et informations suivantes peuvent en attester :

- Une première question posée au DO AG à l'issue du DISASS le 20 avril 2018
- Un rattachement dont il nous avait été précisé qu'il serait pris en compte lors de la réorganisation de la DTAG, puis lors des élections des représentants du personnel aux CSE
- Question posée lors du CSE de juillet 2020
- Également au CSE d'octobre 2020
- Au CSE du 24 février 2021 lors du point relatif au de la DISASS, le DRH Bertrand JOYAU que le rattachement était en cours, mais qu'il ne pouvait pas s'engager sur une date
- Question posée à Madame DULAC au CSEC du 24 mars 2021. Madame DULAC a confirmé que ce rattachement était pris en compte et serait réalisé
- Question une dernière fois posée lors de la bilatérale avec le DRH AG Bertrand JOYAU. Ce dernier précisant qu'il manquait de moyens et ne pouvait pas s'engager sur une date

Suivant l'ensemble de ces événements et la réponse positive de la Direction, la CFE CGC demande que la Direction s'engage **une fois pour toutes sur une date effective de rattachement** des salariés DISASS aux RH DOMP.

Monsieur, l'adhésion actée de votre part est un engagement partiel, donner une date ferme de mise en œuvre est un engagement total.

Dans l'attente de vous lire.

Merci encore pour votre confiance ! Nous travaillerons dur pour en être dignes.

N'hésitez pas de contacter vos élus, ainsi que vos représentants locaux pour de plus amples informations.

Vos représentants

Vos Élus CSE titulaires :		Vos Élus CSE suppléants :	
▪ Diane ETIENNE ROUSSEAU (Baie Mahault) ▪ Eric DRANE (Baie Mahault) ▪ Hubert LEMARQUAND (Baie Mahault) ▪ Gaëtan ABSALON (Fort de France)		▪ Marie LORET (Rémire Montjoly) ▪ Themyre CHARABIE (Baie Mahault)	
Votre Représentant Syndical : Gérard CABALD			
Vos représentants de proximité (RP)			
AEC :	Joelle JACQUENS (Fort de France)	DTAG :	Gérard CABALD (Baie Mahault)
AVSC :	Eddy CITADELLE (Baie Mahault)	DVDC :	Marie LORET (Rémire Montjoly)
Vos représentants CSSCT			
Client AG:	Gaëtan ABSALON	Réseaux et SI :	Eric DRANE
Vos représentants dans les commissions thématiques			
Emploi Formation Egalité Professionnelle :	Alexandra SALIBUR - DOMP		
Handicap :	Alexandra SALIBUR - DOMP		
Economie et Evolution des Marchés :	Christian ROSEMOND - DTAG		
Vos représentants dans les IRP Nationale			
CSEC (Comité Social et Economique Central) :	Hubert LEMARQUAND - DISASS		
CNPS (Comité National Prévention du Stress) :	Régine PRUDENT GRATIEN - OC		
DSE (Délégué-e Syndical-e d'Etablissement) :			
Gaetan ABSALON – AEC & Eddy CITADELLE – AVSC & Lucie JANCZAK – OC & Diana ETIENNE-ROUSSEAU - AVSCC & Olivier GOURLAY – OC & Lucien JACQUELINE - AVSCC Mariya SOTIROVA – DVDC & Joelle SAINT ROSE – DVDC & Marc ARMEDE - DOMP & Lionnel PRANDI – AEC & Marie LORET – DVDC & Christian ROSEMOND – DTAG Stéphane BOURREL – DISASS & Alexandra SALIBUR – DOMP & Jennifer PUECH - AE			
Ainsi que :			
Département de la Guadeloupe : Jean Pierre CABIROL - DTAG & Alain PRIMOT - DTAG & Jean Marie PROMENEUR – DTAG & Philippe MOUGEY - DTAG & Eric DRANE – OC & Jean Paul DISPARD – OC Plaisance AMBROISE - OC			
Département de la Guyane : DVDC & Gaëlle MINIDOQUE - DVDC & Christopher SUARES - DTAG & Petula WOON - DVDC & Darril DORVILLE - DVDC			
Département de la Martinique : Georges NARDY – DTAG & David MARIAYEE - DTAG & Luc DRANE - AEC & Louis MARIE SAINTE – DTAG & Régine PRUDENT-GRATIEN – OC & Fred CHALONS – DTAG			